

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 24 juin 2022

Tensions en milieu hospitalier et les urgences en particulier : le préfet de la Vienne réunit les parlementaires et présidents d'EPCI

Jeudi 23 juin, Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne, accompagné de Dolorès Trueba de la Pinta, directrice départementale de l'ARS, a réuni en visioconférence les parlementaires et les présidents d'EPCI au sujet des tensions en milieu hospitalier dans notre département, et des urgences en particulier.

Sur le plan national, les Urgences et les maternités rencontrent des difficultés saisonnières récurrentes pour assurer la continuité de l'activité. En 2022, cette situation est majorée par l'impact de la crise COVID19 et des tensions globales au niveau du système de santé, ce qui entraîne des tensions sur le personnel médical et paramédical :

- Des effectifs et recrutements insuffisants pour tenir toutes les lignes Urgences/SMUR ;
- Une continuité encore à confirmer de certaines activités et notamment des maternités ;
- Des fermetures de lits supérieures aux années antérieures sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine dans toutes les spécialités : médecine, chirurgie, psychiatrie, soins de suite et de réadaptation... ;
- Des problématiques RH dans les établissements et services médico-sociaux, notamment les EHPAD, impactant la fluidité de certaines filières ;
- Des tensions au niveau des professionnels de santé de ville, en particulier des médecins, liées à une fragilité démographique avec un quasi-arrêt des visites dans certains secteurs notamment urbains.

Le diagnostic dans le département de la Vienne

Comme les autres départements, la Vienne est concernée par des tensions hospitalières. Les filières suivantes sont particulièrement en tension : Urgences, Urgences pédiatriques, pédiatrie, réanimation/soins critiques, médecine, soins de suite et de réadaptation.

Des fermetures de lits sont prévues en pédiatrie, médecine, chirurgie, soins critiques, soins de suite et de réadaptation, unité de soins de longue durée (entre juillet et août).

Les tensions liées aux ressources humaines sont importantes au sein des Urgences adultes (entre mai et septembre 2022) et des Urgences pédiatriques (entre mai et août 2022).

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité



Zoom sur la nouvelle cartographie « zonage médecine libérale » dans la Vienne

Cette cartographie, arrêtée le 25 avril 2022 par l'ARS, détermine les zones sous-denses, éligibles aux aides à l'installation pour les médecins libéraux. Elle est consultable à cette adresse : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communiqués-de-presse-acces-aux-soins-2022-nouvelle-cartographie-zonage-medecine-liberale-par>

Par ailleurs, dans la Vienne, l'exercice coordonné continue à se développer avec 2 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) dans les territoires de Poitiers et de Châtelleraut et par 28 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) qui contribuent à diversifier l'offre de soins.

La mobilisation des acteurs de la Vienne

La mobilisation des acteurs de la Vienne a permis la mise en place des mesures suivantes :

- Déploiement du service d'accès aux soins afin de diminuer les passages aux urgences avec une orientation des patients relevant de la médecine de ville vers une consultation en ville ;
- Admission directe des personnes âgées avec le déploiement de *hotlines* gériatriques permettant aux médecins de ville d'accéder à un avis de spécialistes et d'organiser si besoin une hospitalisation sans passage aux urgences et formation des personnels en EHPAD pour les situations d'urgence ;
- Généralisation du *bed-management* et l'identification de lits dédiés aux urgences dans le cadre du besoin journalier minimal en lits ;
- Mise en œuvre d'une équipe de territoire d'urgentistes au sein du CHU de Poitiers.
- Mise en place d'une cellule de coordination territoriale (ARS, CHU de Poitiers, ELSAN, clinique de Châtelleraut, centre hospitalier Henri Laborit, les soins de suite et de réadaptation, les CPTS de Poitiers et Châtelleraut, l'Union Régionale de Professionnels de Santé, l'Association des Transports Sanitaires Urgents, la plateforme territoriale d'appui) afin de co-construire une feuille de route territoriale relative à l'anticipation et à la gestion des tensions aux urgences dans une logique de filière.

D'autres mesures sont en cours de déploiement notamment pour renforcer le personnel :

- Dispositif estival d'accès à l'exercice infirmier et aide-soignant des élèves ayant achevé leur formation initiale en juin et juillet, sans attendre la remise officielle de leur diplôme (arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire) ;
- Mobilisation des étudiants et élèves en santé ;
- Recrutement d'aides médico-psychologiques (AMP), d'accompagnants éducatifs et sociaux (AES) et d'agents de service (ASH).

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers